

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance, de l'immobilier et aux gestionnaires de patrimoine.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

DEVOIR DE CONSEIL DES CGP

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur, de la DCI et de la DDA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Assimiler les enjeux liés au devoir d'information et de conseil du CGP, quelque soit le statut réglementaire d'exercice

COMPÉTENCES VISÉES

Maitriser les thèmes d'un point de vue théorique

Être capable de mettre en œuvre de manière pratique au quotidien le devoir de conseil dû aux clients

PROGRAMME

1^{ère} Partie – Rappel du cadre réglementaire applicable aux acteurs de la gestion de patrimoine

- Les différents statuts
- Les autorités de contrôle et les associations professionnelles
 - ACPR
 - AMF
 - CNTGI / Commission Nationale des sanctions
 - Rôle des associations professionnelles CIF / Réforme du courtage
 - Rôle des associations professionnelles CIF
 - Réforme du courtage

2^{ème} Partie – Evolution récente du cadre réglementaire des métiers de la Gestion de Patrimoine

- Impacts de MIF 2 sur le Conseil en investissements financiers
 - Apport de la directive MIF 2
 - Régime analogue applicable aux CIF
- Impacts de la DDA et du règlement « Disclosure » sur les IAS
 - Un nouveau cadre réglementaire pour la distribution d'assurance
 - Les principaux apports de la DDA
 - La Finance durable et les Impacts du règlement « disclosure »
- Réforme du crédit immobilier
- Règlement PRIIP's
 - Périmètre
 - Obligations des distributeurs
- Evolution du cadre réglementaire LCBFT 4°5°6° Directives)

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

PRE-REQUIS

- Absence de pré-requis

3^{ème} Partie – Mise en œuvre du devoir de conseil des CGP (Panorama des dispositions applicables au parcours client)

- Rappel des règles des obligations réglementaires applicables aux CIF (Panorama des dispositions applicables au parcours client)
- Rappel des règles des obligations réglementaires applicables aux IAS et aux IOBSP
- Mise en place d'un dispositif de conformité adapté à l'application du devoir de conseil
 - Elaboration des Procédures
 - Identification des thématiques réglementaires liées au devoir de conseil
 - Eléments des procédures
 - Elaboration et mise en place du dispositif de conformité
 - Méthodes d'élaboration
 - Contenu du dispositif de conformité

DUREE VALIDANTE

- Durée de 7 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant - mois
- La formation permet de valider 7 heures en Immobilier, en IOBSP, en Assurance

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Arieh Brunschwig
Consultant spécialisé en
réglementation financière et bancaire

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, certifiée CGPC

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée .
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

**DEVCONS
7 HEURES**



IMMOBILIER

ASSURANCE

IOBSP

LES RENDEZ-VOUS DE LA FORMATION